

Total des dépenses
relatives au Pays de
Sainte Odile.

Annexe 01

CHAPITRE V : LE BUREAU

Article 26 : Composition

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est composé du Président et des Vices Présidents. Chaque Commune est représentée au sein du Bureau.

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre.

Article 27 : Attribution

Le Bureau a une mission de coordination. Il est chargé de la préparation des assemblées plénières de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

A ce titre, il peut être demandé au Bureau de se prononcer sur la recevabilité des dossiers et notamment sur les affaires nécessitant une délibération du Conseil de Communauté et de donner son avis.

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, il peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation du Conseil de Communauté. Il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau dans l'exercice des délégations.

Article 28 : Convocation

La convocation des membres du Bureau, accompagnée de l'ordre du jour, est faite par le Président ou le Vice-Président qui le supplée, trois jours francs avant la réunion. Ce délai peut être ramené à un jour franc en cas d'urgence.

Article 29 : Présidence et tenue des séances

Le Président, ou à défaut, le Vice-Président qui le supplée, préside et organise les débats du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

Les responsables de l'administration de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile peuvent assister aux séances et être appelés par le Président de séance à fournir toutes explications demandées par un membre du Bureau. La Directrice Générale des Services assiste de plein droit à toutes les réunions.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 02

Code général des collectivités territoriales

Article L5211-40-2

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2022

Partie législative (Articles L1111-1 à L7331-3)

CINQUIÈME PARTIE : LA COOPÉRATION LOCALE (Articles L5111-1 à L5915-3)

LIVRE II : LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (Articles L5210-1 à L5224-1)

TITRE Ier : ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (Articles L5210-1 à L5219-12)

CHAPITRE Ier : Dispositions communes (Articles L5211-1 à L5211-62)

Section 6 : Dispositions financières (Articles L5211-21 à L5211-40-2)

Sous-section 3 : Démocratisation et transparence. (Articles L5211-36 à L5211-40-2)

Article L5211-40-2

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2022

Les conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui ne sont pas membres de son organe délibérant sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. **Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 16**

Ils sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires ou aux membres du comité syndical avant chaque réunion de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale accompagnée, le cas échéant, de la note explicative de synthèse mentionnée au premier alinéa de l'article L. 2121-12. Leur sont également communiqués les rapports mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et au premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que, dans un délai d'un mois suivant chaque séance, la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et, dans un délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal de ses séances.

Si la conférence des maires émet des avis, ceux-ci sont adressés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

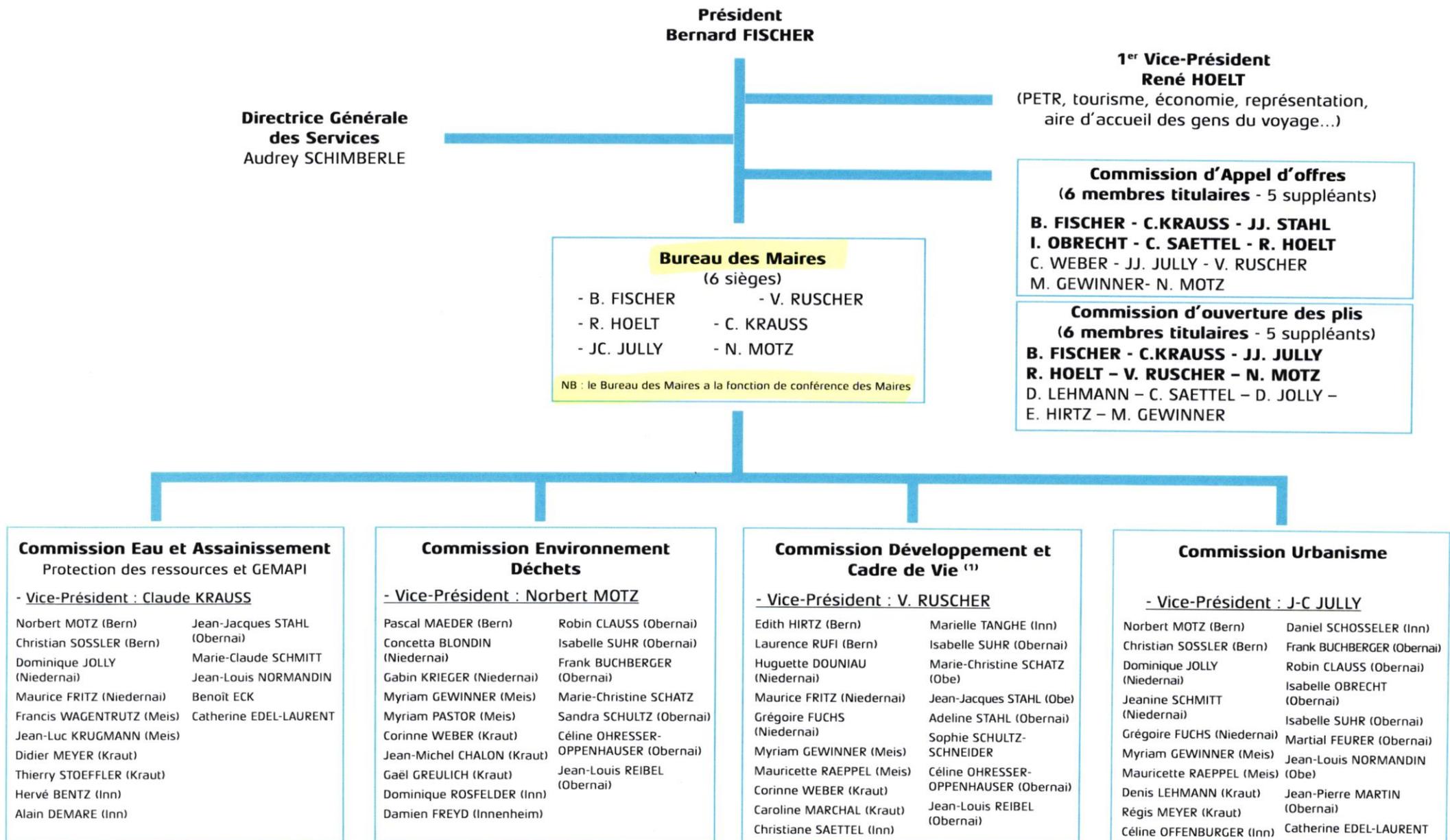
Les documents mentionnés aux deuxième et troisième alinéas du présent article sont transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces documents sont consultables en mairie par les conseillers municipaux, à leur demande.

Le présent article s'applique aux membres des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical.

NOTA :

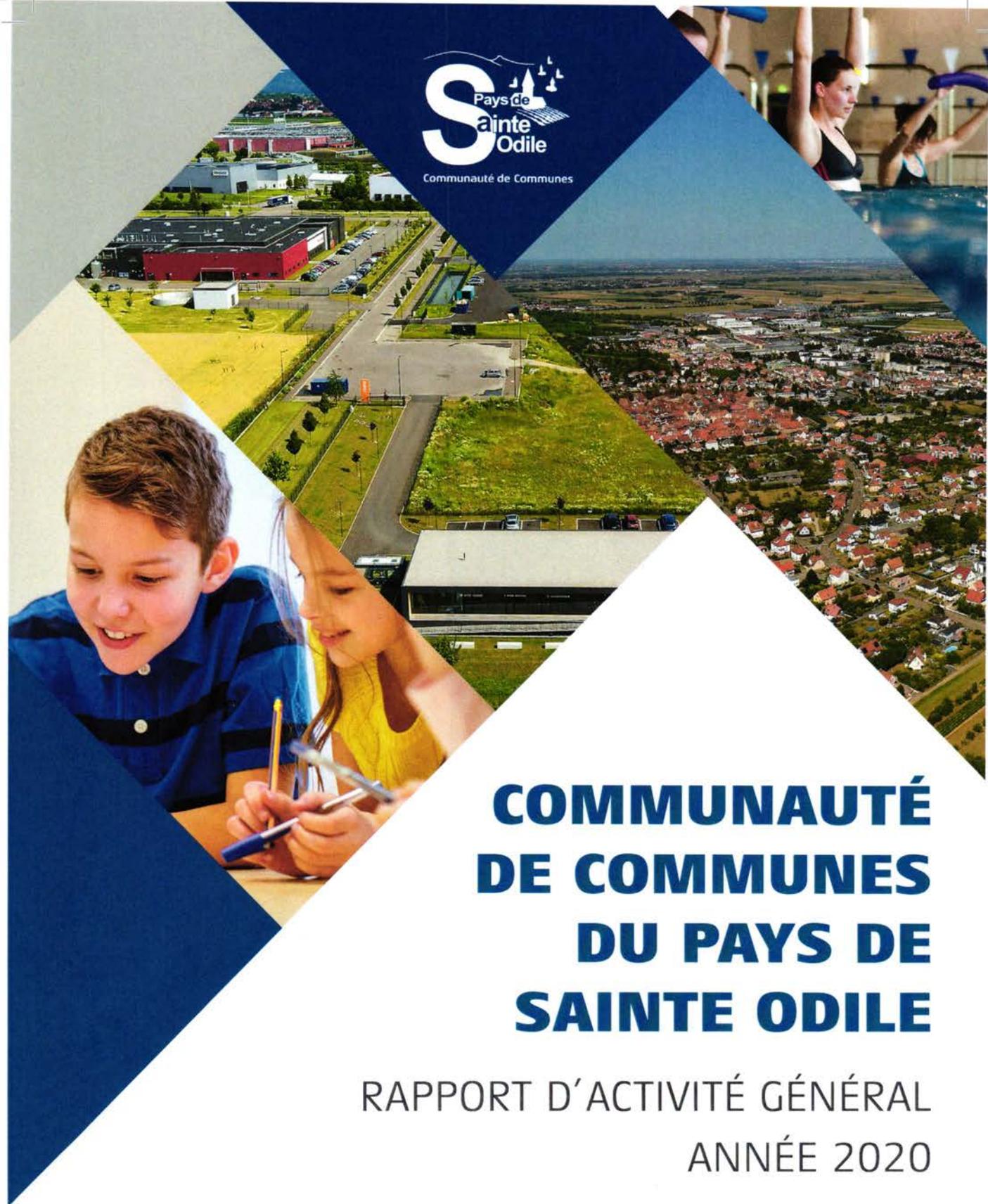
Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.



- Les Conseillers Communautaires sont désignés aux commissions ; mais La loi Engagement et Proximité permet l'association des Conseillers Municipaux.

(1) : Périscolaires, Relais Assistants Maternels, Animation Jeunes, ALSH été, Com' Taxi, itinéraires cyclables, politique vélo...

(2) : PLUI, DIA, ADS, RLPI, modifications PLUI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL
ANNÉE 2020

Article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales

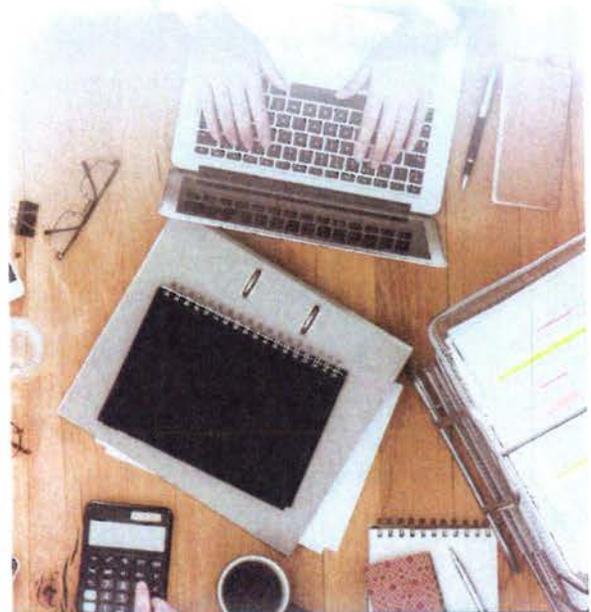
www.cc-paysdesainteodile.fr

38 rue du Maréchal Koenig - BP 85 - 67213 Obernai cedex
Tél. 03 88 95 53 52 - ccpsa@ccpsa.com

5. LE BUREAU DES MAIRES

Le Bureau des Maires se compose de :

- Bernard FISCHER, Président de la CCPO,
- René HOELT, Vice-Président en charge notamment du PETR, du tourisme, de l'économie de la représentation, de l'aire des Gens du Voyage
- Jean-Claude JULLY, Vice-Président en charge de l'Urbanisme,
- Valérie RUSCHER, Vice-Présidente en charge du Développement et du Cadre de Vie,
- Norbert MOTZ, Vice-Président en charge de l'Environnement et des Déchets
- Claude KRAUSS, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement,



L'activité du Bureau des Maires

Le Bureau des Maires s'est réuni 8 fois en 2020.

Dates	Sujets débattus
16 janvier 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation de l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 30 janvier 2020. 2. Présentation succincte du diagnostic de rafraîchissement des périscolaires ; suites à donner par périscolaire. 3. Mise en œuvre de la signalétique aux entrées des périscolaires ; validation par commune. 4. Aides aux collègues du territoire. 5. Points divers : <ul style="list-style-type: none"> o Office de Tourisme : remise du chèque le jeudi 06/02/2020 à 17h30 à l'Office de Tourisme Intercommunal o Information sur les appels d'offres « Saunas et Pentagliss »
22 avril 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ordre du jour du Conseil de Communauté du jeudi 30/04/2020. 2. Flyer à destination des concitoyens pour soutenir nos acteurs économiques locaux - deux maquettes distribution en toutes boîtes aux lettres + plan de communication web. 3. Point de situation sur l'achat par la CCPO de masques et fournitures de matériels barrières (gants, gel, thermomètres...). 4. Perspectives de déconfinement. 5. Points divers : annulation des festivités
26 août 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répartition du FPIC 2020 2. Représentation des élus du territoire à l'AMF du Bas-Rhin ; Amicale des Maires 3. Consultation programmiste - siège intercommunal ; information sur le retour des offres avant attribution le 16/09/2020 4. Gestion des piscines ; informations diverses 5. Lancement de recrutements : aide au numérique ; chargé de développement économique ; chargé de mission PLUI 6. Police intercommunale ; échanges 7. Conseil de développement du PETR 8. Points divers

Dates	Sujets débattus
16 septembre 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ordre du jour du Conseil de Communauté du 23/09/2020 2. Présentation de l'analyse des offres « missions de programmation et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile » 3. Informations sur le retour des offres : <ol style="list-style-type: none"> a. DSP pour la gestion et l'exploitation par affermage des équipements aquatiques intercommunaux b. Marchés publics de travaux relatifs à la création de la Zone d'Activités du Bruch à Meistratzheim 4. Points divers
14 octobre 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. AG de l'Amicale des Maires ; signature du PV 2. UME – relations entre les UME et les communes ; mode de gestion de l'éclairage public 3. Office de tourisme – point d'actualité + promotion de la destination en soutien aux acteurs pour 2021 4. DRFIP – fermeture de la Trésorerie d'Obernai – récupération des locaux, permanences de la DRFIP sur le territoire – convention à conclure 5. Points divers
18 novembre 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ordre du jour du Conseil de Communauté du 25/11/2020 2. Présentation de la situation d'exploitation de l'espace aquatique LO – indemnité d'imprévision et coûts d'exploitation en période COVID 3. Marchés publics de travaux à Meistratzheim : <ul style="list-style-type: none"> - Route de Strasbourg : avis sur la demande indemnitaire de l'entreprise Denni Legoll - Rue de la Gare, rue du Tramway et dévoiement : avis sur la demande indemnitaire d'Eiffage 4. Gestion des déchets : avis sur les points soulevés en commission « déchets-environnement » et notamment sur les conséquences du COVID sur le service et les perspectives financières 2021
2 décembre 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pré-orientations budgétaires 2021 2. Projet d'implantation de la CCPO dans les locaux de la Trésorerie d'Obernai – Echanges sur la labellisation « France Services » 3. Ordre du jour du Conseil de Communauté du 16/12/2020 4. Planning des réunions 2021 – arrêt des dates budgétaires 5. Points divers : <ul style="list-style-type: none"> • Tarifs REOM 2021 • Relance touristique par une communication digitale • Positionnement CCPO sur l'aide aux commerçants en 2021 (market place/actions de com') • Mise à disposition du personnel du SIVOM

Annexe 4

ANNEXE A LA DELIBERATION N°121/05/2022

Acté de réception en préfecture
667-246701084-20220629-20220318VD-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINTE ODILE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
GÉNÉRAL
2021

Article L.521-39 du Code général
des collectivités territoriales

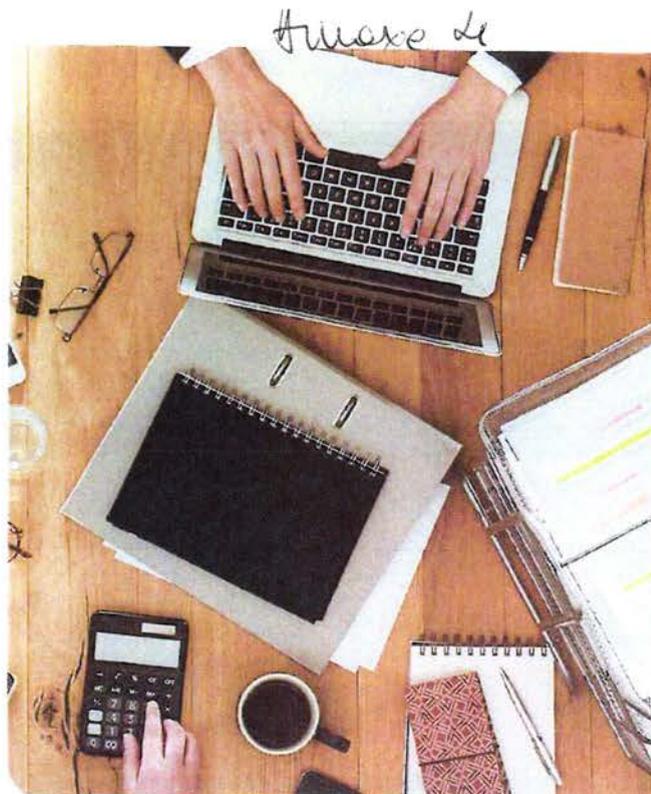
BERNARDSWILLER - INNENHEIM - KRAUTERGERSHEIM - MEISTRATZHEIM - NIEDERNAI - OBERNAI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

36-38 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex
03 88 95 53 52 | ccpsoc@ccpsoc.com | www.cc-paysdesainteodile.fr

Le Bureau des Maires se compose de :

- Bernard FISCHER, Président de la CCPO,
- René HOELT, Vice-Président en charge notamment du PETR, du tourisme, de l'économie de la représentation, de l'aire des Gens du Voyage
- Jean-Claude JULLY, Vice-Président en charge de l'Urbanisme,
- Valérie RUSCHER, Vice-Présidente en charge du Développement et du Cadre de Vie,
- Norbert MOTZ, Vice-Président en charge de l'Environnement et des Déchets
- Claude KRAUSS, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement,



• L'activité du Bureau des Maires

Le Bureau des Maires s'est réuni 8 fois en 2021.

Dates	Sujets débattus
20 janvier 2021	Intervention de M DIRINGER (Ste Tout un Programme) - présentation de l'étude de faisabilité du siège intercommunal Validation ODJ Conseil du 27/01/2021 Orientations budgétaires Police pluri-communale Politique touristique Groupement de commandes - balayage des rues communales Points divers
24 février 2021	Loi LOM – incidence de la loi sur notre territoire et avis sur la prise de compétence « mobilités » Préparation des commissions réunies du mercredi 10/03/2021 (Loi LOM + siège intercommunal) Calendrier des réunions Points divers : budget 2021 – ouverture de la piscine plein air – avancée PLUI – démarrage de la construction de l'IC Bernardswiller Ottrott - permis d'aménager de la ZA du Bruch...
21 avril 2021	Validation de l'Ordre du Jour du Conseil de Communauté du 28/04/2021 et organisation de différents points (rapporteurs des point, jury de concours et commission de contrôle des comptes désignation des membres), Ouverture d'un poste de « Conseiller numérique » avec aide de l'État en juin 2021, Transformation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en Conseil Intercommunal (CISPD), Communiqué aux Elus sur la micro cogénération suite à la validation par Electricité de Strasbourg du rachat d'énergie à hauteur de 84 000 €/an, Plan d'implantation des entreprises au sein de l'aménagement « La Divine » à Obernai, Plan d'implantation des entreprises au sein de la zone d'activités du BRUCH à Meistratzheim et introduction de règles de construction favorisant la production d'énergie dans le règlement du lotissement, Avis sur le projet : silo à luzerne à Niedernai, Travaux d'eau et d'assainissement rue du Tramway à Meistratzheim conclusion avec Eiffage d'un protocole d'accord, Mise en œuvre d'une Zone à Faible Emission par l'Eurométropole de Strasbourg - synthèse des échanges avec l'EMS et information de nos populations, Points divers : <ul style="list-style-type: none"> - Personnes ressources de nos villes/villages pour partager des expériences Obernai – Terres de Sainte Odile (ex : Léon Schall – histoire d'Innenheim et de Krautergersheim) - Diagnostic Territorial – opération grand jeu ALEF été 2021 au périscolaire Europe

Dates	Sujets débattus
8 juin 2021	<p>06/07/2022 Etudes développement économique 2021 -2022 Suite à donner aux contacts presse suite à la campagne coups de cœur</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Obs • L'Officiel • Le Figaro • Le temps d'un voyage <p>Avis sur l'ODJ du Conseil de Communauté Approbation des RAD ALEF et RECREA pour 2020 Remise des badges coups de cœur</p>
6 juillet 2021	<p>Périscolaire de Meistratzheim : mandat de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CCPO pour les travaux de reprise de la zinguerie, de la peinture et de la couverture Parc d'Activités du Bruch : arrêt des modalités de vente et du prix de vente (voir PJ) Commerce, avis sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude « Panorama Commerce et Consommation » • Etude « Diagnostic et feuille de route pour le commerce de demain » • Manager du commerce <p>PLUI (en présence de Yann Jovelet et Mme Beaufrère CITTANOVA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des modalités de concertation • Point d'avancement de la procédure
20 octobre 2021	<p>Validation de la délibération portant lancement du PLUi ; cadre légal, objectifs de prescription et modalités de concertation Présentation de la suite de la procédure PLUi et validation des étapes de présentation aux Elus dans le cadre d'un séminaire en 2022 Arrêt des modifications des PLU existants de certaines communes de la CCPO Avis sur l'aménagement de la zone IAUX sur le ban communal d'Innenheim Points divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet solaire à l'espace aquatique L'O • Dauphins d'Obernai • Questionnaire CCI
24 novembre 2021	<p>Echanges avec Madame la Procureure de la République sur les nouvelles orientations de la politique pénale mise en place Ultime avis sur les modifications des PLU communaux – 4 notes – compte-rendu sur le lancement d'un plan climat, Compte-rendu de la réunion AJPO par Mme RUSCHER et M. KRAUSS, Présentation du lancement du diagnostic territorial avec le Bureau d'Etudes ITHEA pour contractualiser avec la CAF au 1er janvier 2023 , Avis des Maires sur la création du comité des partenaires de la mobilité, Avis des Maires sur le rendu de la phase finale 3 de l'étude préalable à la collecte des « Biodéchets » ZFE : avis des communes, du PETR ou de la CCPO</p>
27 novembre 2021	<p>Orientations budgétaires 2022, Prévisions budgétaires 2022-2024, Ordre du jour du Conseil de Communauté du 15/12/2021.</p>

